

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 732

Artikel: A travers les sociétés

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

...A GENÈVE

Volailles - Conserves

Poulets rôtis - Vins et Liqueurs

R. CRISTIN ... Genève

2, ROUTE DE CHÈNE

TÉLÉPHONE 4.26.79

5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés

Quant à M. Koulatschenko, il n'a rien dit...

Nous savons tout de même ce qu'il a pensé devant cette assemblée masculine qui prétend représenter tout le peuple de Glaris : « Cela manque de femmes ».

S. B.

Travail féminin.

Une fois de plus obligée de recourir à la collaboration féminine, en présence du manque de main-d'œuvre masculine, la direction des P. T. T. s'en excuse dans un communiqué qui a fait son tour de presse. « Desservir des guichets de messageries exige sans doute un certain effort physique, qui n'exécute pas toutefois ce qu'on peut attendre d'une jeune fille de 18 à 20 ans en bonne santé. »

Cette sollicitude nous touche. Nous avons toujours pensé que vendre des timbres-poste à un guichet était une occupation qui convient aux femmes bien mieux que des journées de lessive ou les travaux des champs exténuants qu'on fait et que continuent de faire nos paysannes, faute d'aides masculins.

Commission de l'enfance.

Par un arrêté du 23 avril 1947, le Conseil municipal de la Ville de Genève, vient de décider la création d'une commission municipale de l'enfance, chargée d'assister le Conseil administratif dans l'accomplissement de ses tâches relatives à la protection de l'enfance. Elle comptera douze membres, dont trois peuvent être pris en dehors du Conseil municipal. On espère beaucoup que, par cette clause, M. M. Oltramare, conseiller, auteur du projet, pourra y introduire des femmes qui y seraient, on en conviendra, parfaitement à leur place.

III: Congrès International de la mère, ouvrière du progrès humain, à Paris (23 avril-2 mai).

Voici un passage du texte des conclusions adoptées à l'unanimité :

...il est indispensable de reviser, dans de nombreux pays, les jugements traditionnels sur la nature et la mission de la femme.

La femme dans son essence est une personne égale à l'homme. Elle ne doit pas être considérée comme un instrument de plaisir ou de profit, ni limitée au rôle de perpétuer la race et de veiller aux soins matériels.

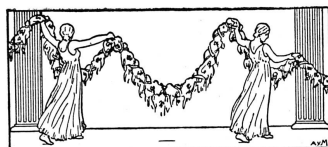
Toute femme doit être libre de choisir son état de vie.

(Courrier de Genève.)

Une femme, membre du Reichstag qui n'était pas pour Hitler !

Berlin, 9 mai.

(Reuter). — Le conseil communal de Berlin a nommé maire Mme Louise Schroeder, âgée de soixante ans, qui en tant que membre du groupe démocrate fit partie pendant quatorze ans du Reichstag avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Mme Schroeder fut chassée du Reichstag par les nazis. Elle prit un magasin à Berlin jusqu'à ce qu'elle fût découverte par les Chemises brunes. Au cours des dernières années du régime nazi et pendant la guerre, elle fut ouvrière, puis plus tard secrétaire.



A travers les Sociétés

La vice-présidente de la Fédération Internationale des Femmes Universitaires à Genève.

Mme Karin Kock, membre du Cabinet suédois, Ministre sans portefeuille, chargée de la coordination économique, ainsi que nous l'avions annoncé récemment, a fait, à Genève, un bref séjour, comme déléguée de son pays à une commission internationale. Cette commission étudiait les problèmes de la reconstruction économique en Europe... problèmes ardues s'il en fut qui ne laissent guère de loisirs à ceux qui cherchent à les résoudre.

Cependant, Mme Karin Kock, qui est, d'autre part, vice-présidente de la Fédération internationale des Femmes universitaires, a demandé à

UNION DES FEMMES DE GENÈVE

Lors de l'Assemblée annuelle de l'Union, le 10 mai, les nombreux rapports, plaisamment présentés par Mme Chenevard la présidente, comme les services successifs d'un menu copieux ne parurent pas du tout indigestes. Chacun offrait une saveur particulière : le nombre des membres a légèrement augmenté, la bibliothèque fêtera l'an prochain son demi-siècle d'existence, la section de couture ne chôme pas, non plus que le bridge, le Fonds Jeanne Reymond a porté de 6 à 8 frs l'indemnité quotidienne pour la journée de clinique de celles qu'il aide, le club de rapprochement voudrait prendre de l'extension, on a demandé à Mlle Kammacher 47 consultations juridiques, Mlle Brenner fonctionne toujours comme déléguée de l'Union à l'Office fiduciaire. Les vacances pour mères de famille ont, depuis 20 ans, procuré un séjour à 1200 mères. On vote alors une proposition nécessaire : l'augmentation de la cotisation des membres qui passe de 10 à 12 frs.

La partie administrative était encadrée par deux communications : La première, de Mme Chapuisat, évoquait le souvenir de Mlle Jeanne Meyer, décédée depuis 20 ans et qui se dévoua pendant dix-huit ans à la présidence de l'Union. Elle fut l'initiatrice ou la réalisatrice de maintes réformes utiles. Sa discrétion naturelle ne l'avait pas portée vers les revendications féministes. Comme beaucoup de femmes de même caractère, elle croyait que des requêtes fortement motivées suffisaient à convaincre les autorités, dans tous les cas urgents. Elle monta, un jour à l'Hôtel-de-Ville pour représenter l'état déplorable dans lequel on laissait les malades incurables dans les combles de l'hôpital. On l'éconduisit poliment. Celle qui descendait, un instant plus tard, la rampe de la Treille avait changé de camp, elle avait compris que, sans le bulletin de vote, une intervention de sa part n'avait pas de chance d'être prise en considération. Elle était devenue suffragiste.

Mme Y. Oltramare était chargée de la deuxième communication concernant l'Ouvroir de l'Union des Femmes dont elle est la présidente. Cette œuvre fondée en 1914 pour aider les ouvrières qui venaient de perdre leur gagne-pain du

fait de la guerre, est devenue maintenant une entreprise commercialement organisée qui rend des services éminents dès qu'il y a du chômage et le fait s'est produit plusieurs fois. Elle est précieuse aussi pour toute personne obligée par les circonstances de travailler à son domicile et de le faire à un rythme qui ne lui permet pas de prendre l'ouvrage pressé des gros fournisseurs industriels.



Cliche Mouvement Féministe

Mlle Jeanne MEYER

Cette entreprise, différente des autres, tient compte de la situation de chacune et s'adapte aux diverses situations. En 1946, elle a occupé 84 ouvrières et distribué 46,000 frs de salaires. L'augmentation du prix des fournitures augmente les difficultés présentes, l'Ouvroir a besoin d'une clientèle toujours plus étendue et fidèle.

A. W. G.

ses collègues de lui consentir une heure de répit pour prendre contact avec la section genevoise de cette association. On passa cette heure très agréablement autour d'une tasse de thé, grâce à l'accueil hospitalier de Mlle Schatzel, Dr. et l'on écouta Mme Karin Kock donner quelques détails sur la Fédération. Ses nouvelles et absorbantes fonctions empêcheront Mme Kock de se rendre à la prochaine réunion internationale de Toronto. Le nombre des membres des Associations de Femmes universitaires augmente et les cadres ne vieillissent pas, des figures jeunes apparaissent et s'intéressent au travail international. Le contact est encore difficile avec les sections lointaines et, dans l'est de l'Europe, où subsistent des conditions d'existence très précaires, les relations ne sont pas encore normalement rétablies. Les universitaires grecques sont divisées et seule une fraction de l'ensemble est rentrée sous l'aile de la Fédération.

Mais l'heure avance, déjà il faut se séparer et reprendre le harnais des soucis économiques et politiques.

A. W. G.

CANTON DE VAUD

Chez les paysannes

Les deux grandes associations de paysannes vaudoises, c'est-à-dire l'Association agricole des femmes vaudoises et l'Association des anciennes Elèves de l'Ecole ménagère de Marcellin, ont tenu leur assemblée en mai. Les aînées se sont réunies à Villeneuve, le 8, sous la présidence de Mme Monnier (Champvent). Le nombre des goupes augmente, ainsi que leur activité. Le concours de jardins a été fait par quatre paysannes, qui ont été récompensées. Mme Monnier a relevé le grand travail qui incombe encore aux paysannes pour le ravitaillement du pays et invite ses sœurs à plus de simplicité.

* * *

Les cadettes, c'est-à-dire les Marcelines, se sont réunies au Château de Chillon, le 18 mai, sous la présidence de Mlle Decollogny (Apples). Elles avaient demandé à Mme Bridel-Schnetzler (Lausanne) de répondre à cette question : « Faut-il souhaiter le suffrage féminin ? » Mme Bridel

ne pouvait que répondre par l'affirmative ; elle a insisté sur le rôle que jouent et que doivent jouer les femmes, à qui le progrès a enlevé leur travail domestique pour le confier aux fabriques, aux écoles, aux hôpitaux ; il est donc naturel que les femmes suivent ce travail ; il est naturel que les femmes s'intéressent à la vie de l'Etat, puisque l'Etat aujourd'hui dirige nos ménages et s'immisce partout. Elle a montré combien les qualités proprement féminines seraient utilement mises au service de la communauté pour le plus grand bien de l'enfance, de la famille.

MM. P. Chavan, directeur de l'Ecole de Marcellin, et Ed. Fazan (Apples), président de l'Association des anciens Elèves de Marcellin (Apples), qui étaient présents, ont déclaré avoir été frappés par plusieurs des arguments de Mme Bridel ; s'adressant aux Marcelines, lesquelles sont hostiles à la participation des femmes aux affaires publiques, parce qu'elles n'y ont jamais pensé sérieusement, M. Fazan ne les en a pas moins priées de s'employer en faveur de l'acceptation de l'assurance-veillesse.

S. B.

Fédération des Unions de Femmes

La Fédération des Unions de Femmes a tenu sa 32^e assemblée annuelle, le 22 mai, à Aubonne, où l'Union locale lui avait préparé une réception très amicale et fleurie abondamment. La séance s'est tenue au Château, sous la présidence de Mlle Fonjallaz (Epesses), qui a résumé la grande activité de la fédération et exprimé le désir que soit maintenu le Comité consultatif des Femmes suisses, institué au début de la guerre. La fédération s'intéresse aux divers projets d'enseignement post-scolaire des jeunes filles, pour les préparer à leur tâche de mères et de citoyennes. Mlle J. Chamot, ancienne institutrice à Lausanne, a relevé la réussite du camp organisé par l'Union des Femmes de Lavaux, au mois d'avril, qui a vivement intéressé les participantes et qui sera renouvelé.

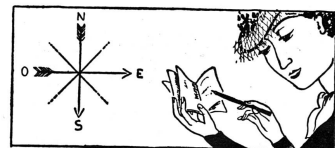
L'assistance a écouté avec un vif intérêt un exposé de Mme A. Leuch (Lausanne) consacré aux nouveaux articles économiques et à l'assurance-veillesse, en soulignant les avantages que cette dernière offre aux femmes. L'après-midi,

elle a entendu un émouvant travail de Mme H. Meylan-Roud (Lausanne) sur « le ménage de Vinet » ; la conférencière, à l'aide de documents de première main, a su évoquer avec tendresse l'exquise sensibilité du penseur vaudois, l'époux et le père déchiré dans ses affections les plus chères.

Au dîner qui réunit les participantes au Casino, on entendit des allocutions de MM. Chauvy, député, substitut du préfet d'Aubonne, et Magnenet, syndic d'Aubonne, qui ne connaissant, de la multiple activité des femmes, que la lessive de guerre, n'ont évoqué que les chaussettes de la lessive de guerre et raillé le suffrage féminin, ce qui n'a pas empêché M. Chauvy de recommander aux femmes de faire voter l'assurance-veillesse !

Logique masculine, tu n'es qu'un mot !

S. B.



Carnet de la Quinzaine

Lundi 2 juin :

GENÈVE : Athénée à 20 h. 30, sous les auspices de la Ligue genevoise des Femmes catholiques, conférence de Mme Henriette Charasson, conférencière et écrivain, *Le Mariage et l'Amour dans la Littérature d'aujourd'hui*.

Samedi 7 juin :

LAUSANNE : Lyceum, rue Etraz 12. A 15 h., Assemblée générale annuelle de l'Association vaudoise et lausannoise pour le Suffrage féminin. Conférence de Mlle M. Fernin, *La jeunesse hollandaise pendant la guerre : problèmes éducatifs*.

GENÈVE : Local de l'Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, à 20 h. 30, Assemblée générale annuelle de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin. Election du comité et de la présidente, partie littéraire et musicale.

Samedi 7 et dimanche 8 juin :

GENÈVE : Abbaye de Presinge, rencontre des conférencières de Suisse romande. Samedi à 5 h., *L'Art oratoire*, par Fernand Bercher ; dimanche à 9 h. 30, *Grande séance d'information et de documentation* ; 14 h., *L'Élargissement de la personnalité*, par Mme J. Rossier.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

*adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES

